

THOLLET COULONGES

Prise illégale d'intérêt : le parquet fait appel

Nous avons évoqué dans notre édition de lundi, en oubliant une phrase ce qui rendait la compréhension hasardeuse, la décision du parquet de Poitiers de faire appel de la condamnation pour prise illégale d'intérêt dans un projet éolien de Joël Fruchon, maire de Thollet et de Louis Demassy, conseiller municipal à Coulonges. Ils ont écopé d'une amende de 3.500 € pour le premier et 1.500 € pour le second ; une sanction jugée insuffisante pour le procureur qui a donc relevé appel de cette décision.

Le parquet n'a en revanche pas fait appel de la relaxe de Raymond Gallet, maire de Coulonges, ni de celle de Jérôme Charbonnier, conseiller municipal à Thollet.